

2009/1632 - ENSEMBLE IMMOBILIER 06085 - KIOSQUES A FLEURS - PLACE MARECHAL LYAUTEY - 69006 LYON - DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA REFECTION DES TOITURES ET LE REMPLACEMENT DE GRILLES DE PROTECTION (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La place Maréchal Lyautey est en cours de réaménagement suite à la création du parking souterrain.

Les kiosques à fleurs situés sur la place, et qui sont propriété de la Ville de Lyon, nécessitent des travaux de rénovation pour permettre la poursuite de l'exploitation commerciale.

L'opération estimée à 84 000 euros comprend la réfection complète des toitures et le remplacement de grilles de protection.

Ces travaux nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable ».

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Immobilier – Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1. Le projet de réfection des toitures et de remplacement de grilles de protection des kiosques à fleurs situés sur la place Maréchal Lyautey est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à solliciter la déclaration préalable nécessaire à la réalisation de cette opération.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY